

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publications des Marchands Détailliers
du Canada, Limitée,
Téléphone Est 1185. MONTREAL...

Echange reliant tous les services:

Montréal et Banlieue, \$2.50

ABONNEMENT: Canada et Etats-Unis, 2.00) PAR AN.
Union Postale, Frs. - 20.00)

Bureau de Montréal: 80 rue St-Denis.

Bureau de Toronto: Edifice Crown Life, J. S. Robertson & Co.,
représentants.

Bureau de New-York: Tribune Bldg., William D. Ward, repré-
sentant.

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, 15 jours au moins avant la date d'expiration l'a-
bonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable "au pair à Montréal."

Chèques, mandats, bons de poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre de "Le Prix Courant".

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, Vendredi, 9 Juillet 1915.

Vol. XLVIII—No. 28

LE TRAMWAY

La question du Tramway a pris depuis quelques jours une tournure nouvelle par suite des révélations du "News" concernant M. Hébert, et du vote par le Bureau de Contrôle du projet du contrôleur sus-mentionné, en dépit de l'opposition de toutes les organisations sociales de la ville.

Les marchands-détaillants se sont intéressés au même titre que le consommateur, au règlement équitable de ce problème passionnant et la majorité d'entre eux s'est montrée désagréablement surprise des procédés de nos commissaires qui ont tenté de faire adopter leur propre projet sans que le public eut le temps de placer son mot et de donner son avis.

Il faut espérer que les procédures qui vont se poursuivre invalideront le projet, passé contre la volonté du peuple, et que nous aurons alors l'occasion d'adopter une position bien définie en ce qui concerne le règlement de cette question d'intérêt public.

Le projet Hébert, malignement conçu et exprimé, n'apporte pour ainsi dire aucun changement sérieux aux termes de la franchise en cours. Il ne doit pas en être ainsi. Une franchise est un privilège que la ville accorde à un individu ou à une compagnie et comme cette faveur représente une valeur considérable, la personne ou l'institution qui en bénéficie doit donner au public des compensations en rapport avec le profit qu'on peut en tirer. Dans l'état actuel des choses, on peut dire vraisemblablement, que la compagnie des tramways reçoit tout et ne donne pour ainsi dire rien. Or, une entreprise d'intérêt public comme l'est le tramway n'a pas le droit de faire des profits exagérés sur le dos du public dont elle tient son exploitation d'autant qu'à Montréal la concurrence faisant défaut pour ce mode de transport, nous sommes, si nous nous

laissons faire, à la merci des gros financiers qui composent la Compagnie des Tramways et qui sauront se servir de toutes manières du monopole placé entre leurs mains, si un contrôle efficace ne vient pas présider à leurs agissements.

"Avoir le contrôle de la Compagnie," voilà ce que la ville doit exiger dans la nouvelle franchise et ce que le public est en droit de demander.

Le système de surcapitalisation adopté par la Compagnie ne nous permet pas de voir à première vue quels sont ses profits réels et par conséquent nous ôte toute base de censure et de réglementation.

Pour que nous y voyions clair et que les prix de passage soient établis suivant les profits réalisés, il nous faut une évaluation exacte de la valeur physique du réseau actuel et du matériel de la Compagnie. Or nous ne possédons pas ces données, encore que les "attendus" précédant le projet Hébert en aient reconnu la nécessité absolue. Nous ne pouvons donc rien décider tant que cette évaluation n'aura pas été fournie par la Compagnie et corroborée par des experts assermentés. Le geste des trois contrôleurs, de passer outre à cette information et de nous contraindre pendant trente ans à venir, à payer le même tarif sans possibilité de réduction est pour tout le moins blâmable et le public a manifesté son mécontentement par des protestations multiples qui indiquent bien l'opinion générale qui prévaut à l'endroit de cette question d'importance primordiale. Que nous réserve l'avenir? Sera-t-il donné satisfaction au public? On ne le saurait prévoir. Mais on peut être certain que la lutte sera vive encore et que des polémiques s'élèveront plus nombreuses et plus violentes que jamais jusqu'à ce que la question soit réglée définitivement.

Monsieur le Marchand:

Si vous chiquez vous-même, nous n'avons pas à vous chanter les louanges du

Tabac à Chiquer CURRENCY

et si vous ne chiquez pas, les ventes énormes de cette marque vous en diront assez.